

## AVIS D'EXPERT | ENTREPRISES

# Les PDG américains donnent raison à la loi Pacte

En pleine torpeur estivale, le Business Roundtable (BRT), qui regroupe les PDG des plus grandes entreprises américaines, a publié une déclaration qui a fait grand bruit. Car cette « Déclaration sur la mission d'une entreprise » prend le contre-pied de l'idée que l'entreprise est constituée pour le seul profit de ses actionnaires. Elle stipule que la mission fondamentale d'une entreprise est d'apporter du profit, de façon égale, à ses clients, à ses employés, à ses fournisseurs, aux communautés et environnements où s'exerce son activité, et, de bénéficier bien évidemment... aux intérêts à long terme de ses actionnaires.

En plaçant ces derniers au même rang que les autres parties prenantes, ces grands patrons savent qu'ils rejettent un credo longtemps asséné par une large part du monde académique et juridique et par... eux-mêmes!

### « Coup de pub »

Or cette déclaration intervient trois mois après que la France a inscrit cette même vision dans la législation. Ainsi, la loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) impose aux entreprises d'être gérées en considérant leurs enjeux sociaux et environnementaux (article 169) et accorde la possibilité de se doter d'une « raison d'être » ou d'adopter la qualité de « société à mission » pour celles qui veulent préciser leurs engagements vis-à-vis de leurs parties prenantes (article 176). La France a-t-elle eu tort de prescrire par la loi ce que la sagesse dicte in fine aux dirigeants?

Certainement pas, si l'on en juge par... le scepticisme poli que cette déclaration a suscité dans le monde entier! Ce n'est pas la défense du primat de l'actionnaire ou l'accusation de « capitalisme collectiviste » qui dominent. La plupart donnent raison sur le fond aux patrons, mais émettent des doutes sur leur capacité à mettre en acte leur nouvelle résolution!

Les plus sévères dénoncent une « rhétorique vide » ou un simple « coup de pub ». Car l'entreprise actionnariale, qui s'est développée depuis les années 1990, n'est pas seulement le résultat d'une doctrine économique fallacieuse et dangereuse qu'il suffirait de corriger. Celle-ci n'a pu entrer durablement dans les faits que parce que le droit des sociétés ne pouvait s'y opposer! En outre, ce droit organise les pouvoirs et les prérogatives des actionnaires de telle façon qu'une minorité de financiers activistes peut imposer aux dirigeants les mieux établis le diktat de la valeur actionnariale: même un géant comme General Electric en a aussi subi récemment la dure expérience.

Les dirigeants les plus puissants ont pu découvrir ainsi qu'ils n'étaient plus crédibles à vouloir changer, à eux seuls, les règles du jeu. Et pour certains observateurs (le journaliste Anand Giridharadas, repris par le *New York Times* du 19 août), ils seraient pris

plus au sérieux s'ils soutenaient de leur poids... une nouvelle définition légale de l'entreprise et de leurs devoirs! Car, même si on peut s'étonner que les patrons américains confortent une conception plus responsable et équitable de l'entreprise, la vraie surprise est ailleurs. Le débat qu'ils ont provoqué donne paradoxalement raison à la démarche française, qui inscrit dans la loi la responsabilité des entreprises et de leurs dirigeants vis-à-vis du destin commun.

Reste à faire que cette nouvelle avancée française soit aussi connue que la déclaration des patrons américains... ■

Armand Hatchuel est professeur à Mines ParisTech/PSL université

**LES PATRONS  
CONFORTENT  
UNE CONCEPTION  
PLUS ÉQUITABLE  
ET RESPONSABLE  
DE L'ENTREPRISE**